

COURRIER DE L'ASSOCIATION

Bulletin de liaison des boursiers, stagiaires et participants aux colloques

Pour la première fois

COLLOQUES EN AFRIQUE

Pour la première fois, des fonctionnaires de la Direction Générale du Développement de l'Outre-Mer se sont rendus en Afrique pour participer à quatre colloques, dont l'un organisé par le Collège des Travailleurs de Douala à l'intention de jeunes Camerounais, Togolais, Dahoméens, Centrafricains, Gabonais et Tchadiens.

Parmi les moyens dont dispose la Commission de la CEE dans le domaine de la coopération technique, figure en bonne place le programme des colloques, créé en 1959. A cette époque, en effet, l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer au Marché Commun était une réalité, découlant du Traité de Rome, dont les masses africaines n'avaient pas encore pris conscience.

Parallèlement, l'attention des Européens n'avait pas été suffisamment attirée sur l'existence de ce nouvel aspect communautaire des relations entre l'Europe des Six et un certain nombre de Pays et de Territoires d'Outre-Mer.

C'est pour « informer », d'abord, et « former », ensuite, que la Commission de la CEE décida d'organiser des colloques et des sessions de formation de courte durée à l'intention des étudiants et stagiaires africains résidant en Europe.

Commencé très modestement en 1959, ce programme s'est développé et a pris une réelle importance. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : de 1959 à la fin de 1963, plus de 4.000 étudiants et stagiaires africains non seulement des Etats associés d'Afrique et de Madagascar, mais aussi des Etats d'Afrique d'expression anglaise, des étudiants européens et d'autres continents ont pu se retrouver pour discuter très franchement avec les fonctionnaires de la Communauté des problèmes soulevés par les relations nouvelles qui s'instaurent entre l'Europe et l'Afrique.

Ces rencontres jusqu'ici s'étaient exclusivement déroulées en Europe, soit à Bruxelles, au siège de la Communauté, soit dans différentes villes des Etats membres de la CEE. Nous avons, en effet, estimé que ces déplacements donnaient l'occasion à nos jeunes amis associés de visiter cette Europe dans laquelle ils étaient venus faire leurs études ou parfaire leur formation technique et leur

permettaient de se rendre compte sur place des problèmes qui se posaient à ce continent au moment où certaines nations tentaient de s'unir pour constituer une entité économique harmonieuse.

Ce qui a surtout guidé les promoteurs de ce programme, c'est le sentiment que les colloques devaient permettre aux Africains de toutes expressions et aux Européens de confronter leurs idées, leurs opinions. Je suis heureux de pouvoir constater que ces manifestations se sont toujours déroulées dans une atmosphère de franchise réciproque, base indispensable d'une coopération fructueuse.

Les colloques du Cameroun ouvrent une nouvelle ère. Désormais, ce n'est plus seulement en Europe, mais en Afrique que ces rencontres pourront avoir lieu chaque fois que l'opportunité en sera donnée. Je sais que tous ceux qui ont la responsabilité de l'organisation et de la réalisation de ces colloques se réjouissent de ces possibilités qui leur sont ainsi données de pouvoir, plus largement encore que par le passé, faire connaître aux populations des Etats associés — et sur place — les détails de cette nouvelle Association qui, une année durant, a été discutée paritairement par des hommes libres représentants des Etats souverains.

Cette Convention a été signée le 20 juillet 1963 à Yaoundé. Et ce n'est peut-être pas une simple coïncidence qui a permis que le premier colloque en Afrique ait pu être tenu dans cette même ville. Je veux voir dans ce fait un heureux présage et pour cette nouvelle Convention et pour le déroulement de notre programme de colloques.

J.J. VAN DER LEE.

Ceux qui vous parlent aujourd'hui :

Colloques en Afrique, J.J. van der Lee, Directeur des Affaires générales	p. 1
Les relations extérieures de la C.E.E., V.T. Tran	p. 4
Aita e peapea, E. Lequerré	p. 7
Courrier des lecteurs	p. 8

LE PROGRAMME DES COLLOQUES

Nos lecteurs savent que l'action de la C.E.E. pour la formation des cadres des Etats, Pays et Territoires d'Outre-Mer Associés, consiste notamment en des colloques organisés à l'intention de leurs ressortissants qui se trouvent en Europe. Nous avons posé un certain nombre de questions s'y référant à MM. Solf et Bolomey, responsables de cet important secteur.

Question : Vous revenez de Douala où vous avez dirigé un colloque. Quels en étaient le thème et le programme des travaux ?

Réponse : Le thème général de ce colloque, qui a duré du 2 au 9 février, était « Développement, coopération et association ». Quant au programme, il comportait des exposés et des discussions sur l'Association et ses différents aspects techniques.

Question : Combien y avait-il de participants ? Etaient-ils tous Camerounais ?

Réponse : A Douala, notre auditoire se composait d'une trentaine de jeunes Africains qui venaient non seulement du Cameroun, mais des Etats limitrophes : Gabon, Centrafrique, Tchad, Dahomey, Togo.

Nous avons aussi fait des exposés pour les cadres africains et européens de l'Association pour la Formation des Cadres en Afrique.

Question : Depuis la création de ce programme, combien avez-vous pu ainsi toucher de participants ?

Réponse : Un peu plus de 4.000, ce qui est très satisfaisant si vous pensez que nous ne sommes que deux ou trois fonctionnaires pour planifier, organiser et exécuter ce programme. En 1963, nous avons eu 30 colloques, réunissant environ 1.600 auditeurs. Pour 1964, notre programme comporte encore 30 manifestations. Mais en cours d'année de nombreuses organisations nous demandent notre participation sous forme d'envoi de conférenciers, par exemple.

Question : Limitez-vous votre action aux seuls ressortissants des Etats associés ?

Réponse : Non. Nous organisons aussi des colloques soit pour des Africains d'expression anglaise, soit de la région des Caraïbes. Nous avons aussi parfois des groupes composés de francophones et d'anglophones.

Question : Comment recrutez-vous les participants à ces colloques ?

Réponse : Tout d'abord, je dois vous dire que le recrutement de participants n'est pas un problème. En réalité, les demandes qui nous parviennent sont trop nombreuses pour que nous puissions répondre à toutes, compte tenu de nos possibilités financières et humaines.

Nous confions, au début de chaque année, à des organismes nationaux dans chaque Etat membre, le soin de rassembler des groupes d'étudiants et d'organiser matériellement les voyages et les séjours suivant un calendrier que nous établissons en commun.

Question : Pratiquement, en quoi consiste un colloque ?

Réponse : Nous avons plusieurs catégories de colloques qui vont de la simple conférence suivie de discussions à la réunion de deux, trois ou quatre jours comportant un programme de conférence et de visites. Ces visites permettent, soit d'illustrer certains exposés, soit de faire connaître à nos jeunes amis

africains et malgaches quelques-unes des réalisations industrielles ou agricoles du pays dans lequel se déroule le colloque.

Les conférences ont toujours pour thème « l'Association des E.A.M.A. à la C.E.E. » sous ses différents aspects : Historique du Marché commun, Problèmes généraux concernant l'Association, Fonds Européen de Développement, Echanges Commerciaux et, le plus souvent, ce programme est complété par des exposés portant sur le développement économique et social de la région visitée.

Question : En somme, ce sont toujours les mêmes exposés. N'est-ce pas un peu monotone ?

Réponse : Evidemment. Parfois nous avons l'impression de nous transformer en gramophone. Mais, au fond, n'est-ce pas un des caractères de l'éducation et de la formation que de répéter sans cesse les mêmes choses, « vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ». Et puis il faut bien considérer que l'Afrique se développe beaucoup plus rapidement que cela peut apparaître à ceux qui n'observent ces changements que de loin. Nous actualisons chacun de nos exposés.

Enfin, il y a des discussions, toujours passionnantes, avec nos auditeurs dont nous essayons de tirer le meilleur profit pour nos conférences suivantes.

Question : Vous parlez de « discussions ». Cela signifie-t-il que vos auditeurs ne se contentent pas de poser des questions, mais qu'ils peuvent aussi émettre leurs avis ?

Réponse : Certainement. Nous tenons essentiellement à ce que ces rencontres soient effectivement des « colloques ». Chacun a le droit de s'y exprimer librement et soyez certains que nos auditeurs ne se privent pas de nous exposer leurs idées. Et vous connaissez assez le goût de nos amis africains pour la discussion pour imaginer que cette formule entraîne parfois des palabres que nous sommes bien obligés d'interrompre. Cela nous est d'ailleurs fort utile car nous pouvons ainsi déterminer les sujets des préoccupations principales de ces jeunes qui formeront demain l'élite des cadres de leurs Etats. Je dois ajouter que ces discussions sont toujours empreintes d'une très grande franchise réciproque, ce qui permet des échanges de vues très fructueux.

Question : Comment appréciez-vous ces résultats ?

Réponse : Eh bien, tout d'abord nous pouvons constater sur place, au cours même du colloque, l'intérêt que portent les participants aux problèmes exposés par le nombre et surtout la qualité des questions qu'ils posent aux conférenciers. Ensuite, nous demandons à chacun des participants, à l'issue de la réunion, de remplir un questionnaire qui permet de faire ressortir l'intérêt qu'ils y portent ainsi que leurs réactions tant sur la politique de l'Europe vis-à-vis des Etats africains et malgache associés que sur la politique menée par ces derniers vis-à-vis de l'Europe.

(Voir suite page 6.)

Henri ROCHEREAU



Monsieur Henri Rochereau, Commissaire européen, est né en 1908 à Chantonnay, en Vendée.

Après des études de droit qui le conduisent au doctorat, il s'oriente vers la politique. Il est élu Sénateur de la Vendée en 1946, puis réélu en 1948, 1952, 1958 et 1959. Inscrit au groupe des Républicains indé-

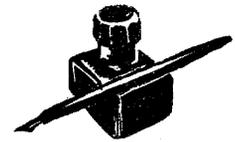
pendants, il est, de 1955 à 1958, Président de la Commission des Affaires économiques du Conseil de la République. C'est à cette époque qu'il dirige, pour le compte du gouvernement français, plusieurs missions économiques, notamment en Amérique du Sud et, à deux reprises (1956 et 1957) en Chine populaire. Membre de la Commission des Comptes et des Budgets Economiques de la Nation, Membre du Comité de Coordination des Enquêtes statistiques et du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et du Progrès Technique, il est, en 1956, désigné pour siéger à l'Assemblée Parlementaire Européenne. En 1959, il est réélu à la tête de la Commission des Affaires économiques et du Plan. De mai 1959 à août 1961, il est Ministre de l'Agriculture dans le gouvernement de M. Michel Debré. Il est nommé membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne le 10 janvier 1962 et, à l'intérieur de cette Commission, devient Président du Groupe du Développement de l'Outre-Mer. En mai 1963, il est également nommé, à titre intérimaire, Président du Groupe Presse et Information.

Déjà, M. Rochereau, alors qu'il n'était encore que Sénateur de la Vendée, s'était intéressé aux grands problèmes sociaux que pose la disparité des économies et la nécessité d'activer les échanges commerciaux du monde.

Ministre de l'Agriculture, il est hanté par le paradoxe que constitue le spectacle des pays occidentaux, dont la production alimentaire est excédentaire, et des pays en voie de développement qui n'arrivent pas à produire pour apaiser leur faim. Il est, déjà à cette époque, convaincu que les solutions doivent être recherchées en dehors même de l'hexagone national, et même de l'Europe seule, et qu'il convient d'aboutir à de larges formules internationales qui satisfassent le devoir d'entraide de l'humanité.

En tant que Président du Groupe du Développement de l'Outre-Mer, il a joué un rôle éminent lors des négociations relatives à la Nouvelle Convention d'Association et a réussi à obtenir de tous les gouvernements intéressés une coopération sans réserve à l'œuvre d'association entre l'Europe des Six et l'Afrique des Dix-huit.

Dear Reader,



I know how frustrating this Bulletin must be for those of you who do not read French. We explained in No 2 that we cannot, at present, have several editions of our modest « Courrier » and we hope you will understand our difficulties.

This then is No 3. First of all we wanted to tell you about the « colloque » in Africa which took place a short while ago in Douala. We are very glad to have had the first opportunity of meeting our friends in Africa itself and we hope that in the future we can do this more often.

We would, of course, be particularly glad if our friends from Commonwealth countries could join their French-speaking neighbours on such an occasion.

We further have a « Profile » of M. Henri Rochereau, member of the E.E.C. Commission and President of its Overseas Development Group.

You will then find an article by a colleague of mine on « The external relations of the E.E.C. » in which it is said that, owing to our particular status somewhere between an international organization and a sovereign state, these relations are mainly of a commercial nature — except of course for the States in Africa, including Madagascar, that are associated with the Common Market and with whom there exists, on an institutional basis, a close cooperation in the technical, financial and commercial fields.

There is also a description of some of the problems facing Tahiti, the French overseas territory in the Pacific. The author is a civil servant in the territory's administration who had been with us for a nine-months training course. He points out the particular efforts his country is making to attract the tourist trade. I feel sad to live so far away from this lovely island group.

Incidentally: should you like to send me a similar report on your country, I shall be very happy to print it. You may of course write to me in English. The address: c/o C.E.E., 56, rue du Marais, Brussels 1, Belgium.

I hope I have thus given you at least a general idea of what Courrier No 3 is about. I am looking forward to hearing from you and send you in the meantime my best wishes.

Yours sincerely, O. I. SOLF.

RECTIFICATIF

REPUBLIQUE DU CONGO (Brazzaville)

M. l'Ambassadeur de la Rép. du Congo à Paris s'occupe provisoirement des questions de la C.E.E. Paris 16e, 57bis, rue Scheffer — Tél. Passy 77-09.

REPUBLIQUE MALGACHE

Représentant: S. Exc. M. Armand Razafindrabé, Ambassadeur.
Bruxelles 4, 276, avenue de Tervueren — Tél. 70.17.26.

REPUBLIQUE DU MALI

Représentant: S. Exc. M. Mamadou Traoré, Ambassadeur.
Adresse provisoire: Bruxelles 18, 112, r. C. Lemonnier — Tél. 45.74.32.

Les relations extérieures de la C.E.E.

La Communauté Economique Européenne a défini la position qu'elle entendait prendre à l'égard de certains Etats, en signant avec ceux-ci une convention d'association dont nos lecteurs ont pu trouver une analyse dans le premier numéro du *Courrier de l'Association*.

Il n'en reste pas moins que la C.E.E. a aussi une certaine position vis-à-vis de tous les autres pays qui ne lui sont pas associés. C'est cette politique que M. Van-Thinh Trân, fonctionnaire de la Direction Générale des Relations extérieures, définit dans l'article que nous publions ci-dessous.

En ce qui concerne notre position vis-à-vis de certains pays africains, membres du Commonwealth, nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Relations extérieures de la C.E.E. ! Il ne s'agit pas ici de politique étrangère, au sens habituel, qui traduit, sur le plan de la diplomatie notamment, une conception déterminée en matière de relations d'Etat à Etat. En effet, la politique étrangère proprement dite continue à relever de la compétence des Etats membres et la politique extérieure de la C.E.E. est avant tout commerciale et le Traité de Rome prévoit, en la matière, des responsabilités communautaires dans des domaines très précis. Cet aspect extérieur de la politique communautaire peut être examiné sous une double optique : relations de la C.E.E. d'une part avec les pays développés et d'autre part avec les pays en voie de développement.

1. LA C.E.E. ET LES PAYS DEVELOPPES

L'existence de la Communauté Economique Européenne pose un certain nombre de problèmes en ce qui concerne les échanges internationaux et plus particulièrement pour les échanges de la C.E.E. avec les pays tiers développés. Tout d'abord, il y a lieu de rappeler que la C.E.E. est une communauté ouverte (cf. articles 237 et 238 du Traité de Rome) à laquelle les pays tiers développés ont toujours la possibilité de négocier soit leur adhésion (pour les pays européens), soit leur association. D'une façon générale, la C.E.E. s'efforce de donner une ligne directrice très libérale à sa politique à l'égard des pays tiers, conformément aux objectifs de l'article 110 du Traité de Rome.

a) La politique contingente

Sur le plan contingente, la C.E.E. a accompli à l'égard des pays tiers développés des efforts très substantiels. A l'heure actuelle, la libération la plus étendue,

celle réservée à la zone O.C.D.E. (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), est appliquée à la plupart des pays développés dont un très petit nombre de produits industriels est encore soumis au contingentement à l'importation dans la C.E.E.

Pour ce qui est des produits agricoles, les restrictions quantitatives sont assez limitées.

b) La politique tarifaire

Dans le domaine tarifaire, la C.E.E. depuis sa création a participé à deux séries de négociations : celles qui ont pour but de faire reconnaître l'existence même de l'Union douanière, aux termes de l'article XXIX, § 6 du GATT, et celles permettant de réduire les droits entre la C.E.E. et les pays tiers. Actuellement, elle s'appête à s'engager en 1964 dans le cadre du GATT dans les importantes négociations commerciales dites du Kennedy Round. Ces négociations dépasseront le cadre purement tarifaire et toucheront également les obstacles non tarifaires ; elles permettront à la C.E.E. d'améliorer ses relations notamment avec les pays tiers développés.

c) Les pays développés à prix de revient anormalement bas

Certains pays développés se trouvent dans des conditions de production particulières et commercialisent leurs produits industriels à des prix anormalement bas. C'est le cas du Japon notamment. La politique de la C.E.E. à leur égard aura pour objectif, tout en évitant la désorganisation des marchés, de promouvoir le développement harmonieux des échanges dans les deux sens, par l'élimination de part et d'autre des entraves au commerce, surtout des restrictions quantitatives.

2. LA C.E.E. ET LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

La C.E.E. reste le premier client du Tiers-Monde même si le rythme d'accroissement de ses importations en provenance des régions peu développées se maintient en-dessous du taux de celui des importations totales en provenance de tous pays tiers. En effet, les achats de la C.E.E. dans l'ensemble des pays et territoires en voie de développement qui dépassent largement ceux des U.S.A., sont, d'autre part, grosso modo dix fois supérieurs à ceux de l'U.R.S.S., le double de ceux de la Grande-Bretagne. De 1958 à 1962, ces achats sont passés de 6,7 milliards de dollars à 8 milliards, soit une augmentation de 19 % sur cinq ans. Il convient de préciser que jusqu'ici cette progression s'est réalisée sans modification des courants commerciaux traditionnels au profit des E.A.M.A. ou des pays développés. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici le régime réservé par la C.E.E. à ces importations.

Pour les **matières industrielles** (environ 20 % des importations en provenance des pays en voie de croissance), les droits appliqués sont nuls. Pour les **produits agricoles tropicaux** qui représentent environ 65 % des achats de la C.E.E. au Tiers-Monde, les droits du T.E.C. (Tarif Extérieur Commun) en tenant compte également des réductions et des suspensions prévues sont nettement plus favorables que les moyennes pondérées des tarifs nationaux de 1957, même si l'on ne tient pas compte des contingents tarifaires. Cependant pour le café et les bananes en France, des restrictions subsistent provisoirement à l'importation.

En ce qui concerne les **produits manufacturés**, des réductions de droits ont été opérées, dans le cadre des négociations Dillon, pour un certain nombre de positions tarifaires et des progrès appréciables ont été réalisés dans le domaine de l'élimination progressive des restrictions quantitatives. Il convient de noter que les restrictions provisoirement maintenues visent notamment des produits que certains pays, aussi bien industrialisés que peu développés, exportent à des prix anormalement bas. En 1962, la C.E.E. a importé pour 725 millions de dollars d'articles manufacturés des pays en voie de développement (Israël et Hong Kong non compris). Ces 725 millions marquent un accroissement de 52 % par rapport aux 476 millions de 1958. La C.E.E. confirme ainsi sa première place d'importateur de produits manufacturés en provenance du Tiers-Monde.

Il convient, enfin, de noter que la balance commerciale C.E.E.-pays en voie de développement accuse un déficit permanent en faveur de ces derniers. En 1962,

ce déficit a atteint plus de deux milliards d'unités de compte. Les besoins annuels non couverts des pays en voie de développement étant évalués à environ 2 milliards de dollars, on peut mesurer pleinement la contribution que la C.E.E. apporte à ces pays par la voie des échanges commerciaux.

a) L'association avec les Etats africains et malgache

La nouvelle Convention d'Association, signée à Yaoundé le 20 juillet 1963, entrera en vigueur prochainement. Elle réglera, pour les cinq années à venir, la coopération technique, financière et commerciale entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache associés (E.A.M.A.), pays en voie de croissance qui ont avec les membres du Marché commun des liens historiques.

En ce qui concerne les Pays et Territoires d'outre-mer associés, il y a lieu de rappeler que la Quatrième Partie du Traité de Rome reste en vigueur et le Conseil, en vertu de l'article 136, déterminera les modalités d'application pour une nouvelle période. La Commission a élaboré, à cet effet, un projet de décision largement inspiré des dispositions de la Convention d'association avec les Etats africains et malgache.

b) Les autres pays en voie de développement

La politique de coopération de la C.E.E. à l'égard des E.A.M.A. tient compte dans une très large mesure des intérêts bien compris des pays tiers en voie de croissance.

D'une façon générale, la meilleure forme de coopération serait l'association. C'est le cas avec la Grèce et la Turquie. Mais il est concevable que certains pays intéressés à cette coopération ne soient pas en mesure, pour des raisons politiques ou économiques, de solliciter l'association. Dans ce cas, la technique de l'accord commercial pourrait être utilisée. Toutefois, cette technique se heurterait à des difficultés importantes, dans le cas de pays qui ne sont pas en mesure d'offrir des produits exportables en quantités suffisamment substantielles sur le plan mondial du fait que les concessions, notamment tarifaires, offertes éventuellement par la C.E.E. dans le cadre de l'accord commercial, doivent s'appliquer à tous les pays. Les pays intéressés risqueraient de retirer un bénéfice très limité de l'accord de ces concessions à d'autres pays gros fournisseurs. C'est en ces termes que se pose le problème d'Israël, pays qui n'a plus besoin d'assistance technique, mais qui se considère encore en voie de développement.

Par contre, la technique de l'accord commercial est plus facilement utilisable avec les pays à économie très spécialisée et gros fournisseurs de produits déterminés.

C'est le cas de l'Iran, premier producteur mondial de tapis, de caviar, d'abricots secs, avec lequel la C.E.E. a conclu récemment un accord commercial. Toutefois, il existe certains inconvénients, car il va sans dire que des pays tiers producteurs de ces marchandises bénéficieront des concessions accordées à l'Iran. En ce qui concerne plus particulièrement l'Amérique latine, les éléments d'un programme communautaire d'action ont fait l'objet d'une communication de la Commission au Conseil de Ministres. Il y a lieu de rappeler également la récente décision du Conseil portant création d'un « Groupe de contact » entre la Commission et les Missions des pays latino-américains accréditées auprès de la Communauté. Ce groupe a pour but de procéder périodiquement à des échanges de vues de caractère informatif. Cette évolution des choses laisse prévoir que la C.E.E. serait prête à discuter avec ces pays tiers, par voie de négociation, les possibilités d'un développement progressif des échanges entre les deux régions.

CONCLUSION

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome, le produit national brut de l'ensemble des pays de la C.E.E. a marqué un accroissement régulier. De 138,2 milliards de dollars en 1958, il est passé à 164,1 milliards, soit 19 % d'augmentation en quatre ans. Cette expansion soutenue a été réalisée surtout grâce à la création d'un marché commun et au processus d'intégration économique poursuivi depuis 1958.

Certes les six Etats membres de la C.E.E. bénéficient en premier lieu et directement de cette expansion économique. Mais il est significatif de constater que les pays tiers en ont également tiré profit de façon substantielle. En effet, l'impulsion découlant de l'expansion économique a des répercussions directes sur les importations de la Communauté, facilitées par ailleurs par des réductions notables des obstacles tarifaires et contingentaires (réduction de 10 % étendue aux parties contractantes du G.A.T.T. pour les taux supérieurs à ceux du T.E.C. — réductions après les négociations « Dillon » — abolition progressive des restrictions quantitatives résiduelles ...).

C'est ainsi que la balance commerciale de la C.E.E. avec le reste du monde a évolué de façon significative : excédentaire en 1958, 1959 et 1960, (+ 324 millions de dollars, + 904 millions de dollars, + 191 millions de dollars) elle est déficitaire en 1961 et 1962 (—42 millions de dollars, —1.708 millions de dollars).

Il semble confirmé que, d'une part, grâce à la progression accélérée de son expansion économique et d'autre part, grâce à sa politique libérale, la C.E.E. a pu accroître de façon substantielle ses importations.

Ces quelques données suffisent à mettre en valeur l'action d'une Communauté largement ouverte sur un monde en perpétuel devenir. A temps nouveaux, responsabilités nouvelles. Il est permis de penser qu'à l'avenir la C.E.E. continuera à assurer pleinement ses responsabilités, tant à l'égard des pays développés que vis-à-vis de ceux en voie de croissance, pour un développement harmonieux du commerce mondial.

UN ANCIEN STAGIAIRE A L'HONNEUR

Laurent Ntamag, en stage chez nous en 1961, a été nommé Directeur général de la Banque camerounaise de développement.

Nos félicitations !

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

Tableau récapitulatif des décisions d'engagement provisoires par pays

	Nb	Montant en (000) u.c.
Algérie	9	20.427
Burundi	11	3.133
Cameroun	26	44.741
Comores	6	2.636
Congo (Brazza)	16	17.203
Congo (Léo)	14	14.631
Côte d'Ivoire	18	33.387
Côte F. des Somalis	2	1.637
Dahomey	18	18.658
Gabon	14	15.078
Guadeloupe	4	4.399
Guyane	1	2.005
Haute-Volta	11	25.948
Madagascar	39	50.773
Mali	24	32.644
Martinique	3	4.622
Mauritanie	10	12.336
Niger	6	25.728
Nouv. Calédonie	5	1.560
Nouv. Guinée	4	7.458
Polynésie	1	2.474
Rép. Centraf.	24	14.225
Réunion	4	5.328
Rwanda	10	4.844
Sénégal	19	34.606
St-Pierre & Miq.	1	3.545
Surinam	4	11.194
Tchad	17	25.596
Togo	17	13.408
Total général	344	459.014

(Suite de la page 2)

Question : Quelle est la conclusion qui se dégage de ce dépouillement ?

Réponse : Eh bien, il semble que les réactions des participants deviennent plus réalistes et positives qu'elles ne l'étaient au cours des premières années du programme et notamment leur intérêt se porte bien plus sur les aspects techniques de l'Association que sur d'éventuelles incidences politiques de celles-ci. C'est là un résultat très encourageant et ne serait-ce le seul que notre action dans ce domaine se trouverait justifiée.

AITA E PEAPEA

(Rien n'a d'importance)

ERIC LEQUERRE,
Chef du service
de l'enregistrement à Papeete,
ancien stagiaire à la C.E.E.,
évoque ici quelques problèmes du
développement de la Polynésie
française

On peut dire sans conteste que le fait le plus marquant de l'histoire de Tahiti — ou de la Polynésie Française — depuis sa découverte au 18^e siècle est la réalisation sur le plan d'eau de Faaa — à 4 km de Papeete — d'un aéroport de classe internationale. Cet aéroport, entièrement réalisé sur le laçon par voie de remblaiement, projetait la « Perle du Pacifique » dans la trépidante activité du monde moderne, la plaçant ainsi aux portes mêmes de l'Europe. Songez qu'il y a un siècle, plusieurs mois de navigation séparaient Tahiti de l'Europe et que l'on y partait très souvent sans espoir de retour en raison des conditions exceptionnellement redoutables de ce voyage. Il y a cinq ans seulement, je rejoignais Paris par avion en cinq jours, via Fidji, Honolulu, les États-Unis, le Canada et l'Irlande. Et il y a quelques mois, un DC 8 de la TAI m'amenait à Paris en trente-six heures, via Los Angeles et Montréal. D'ici à 1970, vingt-deux heures suffiront pour joindre l'antipode de Paris via Mexico. Temps et distance céderont certainement encore à l'homme dans cette lutte sans merci qu'ils se livrent et l'an 2000 ramènera certainement Tahiti à une dizaine d'heures de l'Europe.

Il va sans dire que l'ouverture en 1961 de l'aéroport de Faaa au trafic international eut un véritable effet de bombe, bouleversant à jamais les habitudes acquises d'une population vouée malgré elle à cette douceur de vivre des îles du Sud. Son remarquable sens de l'adaptation lui permit de recevoir et de traiter ses hôtes, ouvrant ainsi une perspective nouvelle à l'économie traditionnelle du territoire : l'activité touristique.

* * *

Traditionnellement, la Polynésie Française est exportatrice de :

— phosphates	40 %	de la valeur totale des exportations
— coprah	34 %	de la valeur totale des exportations
— vanille	17 %	de la valeur totale des exportations
— nacre	7 %	de la valeur totale des exportations
— divers	2 %	de la valeur totale des exportations

(chiffres pour l'année 1960)

L'exploitation à ciel ouvert des gisements de phosphates de Makatea, dont le produit est absorbé en totalité par le Japon, touche à sa fin. D'ici à vingt années, l'extraction cessera et l'on perçoit aisément les conséquences du tarissement de cette source de recettes exportations (350 millions de Fr CFP en 1961), et surtout de recettes fiscales profitant au budget local (65 millions de Fr CFP en 1961).

Le coprah, dont le cours est stabilisé — 1 milliard d'anciens francs pour l'exercice en cours — n'offre guère de perspectives en raison de la dégradation constante des cours mondiaux et de la concurrence des îles Philippines. Vanille et nacre n'offrent guère de perspectives plus heureuses.

Pour compléter ce tableau, ajoutons que la situation démographique du territoire n'est pas sans poser de problème. Le recensement actuellement en cours accusera certainement une progression de son taux d'accroissement de 2,33 % à 3 ou 4 %, ce qui implique un doublement d'ici à vingt années.

Ces réalités ont ainsi été appelées à présider à l'élaboration du 3^e plan quinquennal de développement du territoire, dominé par les deux pôles suivants : 1) maintien du niveau de vie des masses rurales (65 % de la population) par accroissement de la productivité et diversification des cultures (poivre et cacao) ; 2) relai de la seule industrie minière du territoire appelée à disparaître.

Dans l'esprit du planificateur local ce relai passera à l'industrie touristique. Et l'homme de la rue de supputer les chances de cette nouvelle source de revenu pour le territoire.

Le paysage, en dépit des agencements et des réalisations

les plus récentes, conserve son cachet. L'intensité des couleurs continue d'éclabousser l'arrivant, le frappant littéralement en pleine figure. Couleurs chaudes qui, pourtant, après quelques jours, de par une curieuse accoutumance, se pastelliseront progressivement. Ce phénomène à la fois physique et psychologique d'enveloppement, d'intégration, d'absorption a rapidement raison du visiteur qui éprouve toutes les difficultés pour s'en dégager. L'auteur américain Burdick a décrit de façon saisissante ce phénomène de « mutation psychologique et physiologique ».

Le climat des îles du Sud, d'une douceur exceptionnelle, sans extrêmes, y est particulièrement agréable. Il est caractérisé par l'opposition classique d'un été pluvieux : janvier, février et mars, et d'un hiver plus que printanier, les minima de températures dépassant rarement 18 et 20° aux mois de juillet et d'août.

Ces données de départ suffisent-elles ? Certes non. Il s'agit-là d'une matière première que l'on s'emploie à façonner au goût d'un consommateur particulièrement exigeant : le touriste. Il s'agit aujourd'hui de lui assurer des prestations de qualité, de le distraire, voire l'occuper, et c'est là un des soucis et non des moindres, de l'Office du Tourisme, créé en 1959, des collectivités locales secondaires et des organismes parastataux qui en sont chargés.

* * *

La mobilisation des voies et moyens a été l'œuvre de l'Office du Tourisme qui a travaillé en collaboration avec divers services : Affaires économiques et Plan, S.I.T.O., Syndicats d'initiative, Communes, Chambre de Commerce, etc...

Tahiti offre aujourd'hui à ses visiteurs une variété de possibilités : hôtel de classe, de catégorie moyenne, motel, bungalow et logement chez l'habitant. Certains établissements ont réalisé d'heureuses alliances entre des installations de type local — constructions et décoration notamment — la finesse de la gastronomie française et plus spécialement méditerranéenne et un service dans la forme proprement ou simplement polynésienne — vahiné en pareu et nu-pieds... contrastant avec la rigueur d'un maître d'hôtel protocolaire.

La célébration de la fête en Polynésie est érigée en véritable institution. Une salve libre le 12 juillet l'énergie de cette population au sens patriotique très particulier et le « Bastille-day », amputant le mois de juillet du restant de ses jours, se prolongera jusqu'aux 3, 4 et souvent 8 août. L'attrait de ce « carnaval des mers du Sud » — que l'on me passe l'expression — est tel que Honolulu célèbre également depuis l'an dernier le « Bastille-day » à la tahitienne.

* * *

Voici donc évoquée en quelques traits de plume la question touristique en Polynésie française. Ce tourisme, en raison principalement des distances, demeurera longtemps encore un tourisme de classe. Une sélection impitoyable à partir du prix du transport demeure un obstacle pour de nombreuses bourses — près d'un million d'anciens francs pour un aller-retour par DC 8 Paris-Papeete — et voue le territoire à une clientèle essentiellement anglo-saxonne. Si pour nos aînés « rien n'avait d'importance » — aita e peapea — les moins de trente ans sont aujourd'hui moins philosophes. Ils s'efforcent de rétablir un équilibre dans cette économie dont la fragilité ne leur saurait échapper. Ils ont opté pour la solution tourisme tout en sachant combien nombreuses seront les difficultés qu'ils auront à surmonter. Un grave problème moral se pose d'ores et déjà. La réputation de Nouvelle Cythère de Tahiti risque de se matérialiser dans les faits et cette éventualité fait l'objet de nombreuses attentions.

LE COURRIER DES LECTEURS

Nous continuons à recevoir un abondant courrier. C'est un encouragement à continuer. Mais vous devez nous apporter votre concours en nous écrivant et en nous envoyant des suggestions, des observations sur les articles publiés et, pourquoi pas, des critiques.

C'est avec une profonde tristesse que j'ai appris la mort du Président Robert Schuman. La disparition de ce grand homme laisse un grand vide non seulement dans le Parlement européen mais parmi ceux qui, conscients de son œuvre collaborent, pour serrer les liens d'amitié et de coopération entre l'Europe et l'Afrique.

**Max Monkam,
Deventer, PAYS-BAS.**

J'ai été sincèrement très heureux de le lire (le bulletin) et il retient mon entière appréciation pour ses importantes informations d'ordre économique.

**Honoré Yapi Sika,
Rome, ITALIE.**

C'est avec grande surprise que je viens de recevoir pour la première fois votre revue du mois de décembre 1963. J'applaudis de deux mains cette initiative qui ne manquera certainement pas à faire aussi plaisir à tous mes camarades, boursiers de la C.E.E.

**E. Ngoma,
Léopoldville, CONGO.**

Bien sincèrement je dois vous féliciter de la naissance du « Courrier de l'Association » qui maintient le lien de bonnes relations et d'amitié établi entre la C.E.E., d'une part, et le boursier, stagiaire et participant aux colloques, d'autre part.

**François Soarès,
Bruxelles, BELGIQUE.**

C'est donc avec plaisir que je reçois le « Courrier de l'Association », car non seulement ce bulletin présente des intérêts économiques, mais il me permet d'apprécier la valeur des relations humaines si indispensables à la bonne entente.

**Marie-Monique N'Doye,
Dakar, SENEGAL.**

Je salue cette initiative qui est de nature à faire entendre la voix des anciens étudiants supportés par les fonds de la C.E.E. Celle-ci sera de sa part fière d'avoir contribué à cette formation, afin d'aider les pays en voie de développement qui souffrent du manque des cadres.

**Jean Lavatala,
Léopoldville, CONGO-LEO.**

J'ai acclamé avec enthousiasme l'apparition du « Courrier de l'Association » qui, comme le bulletin de liaison de l'E.S.I.C., vise le même but : créer, maintenir et développer les contacts entre les personnes de divers coins du globe, comme l'avait déjà souligné M. H. Rochereau. A présent, grâce au « Courrier de l'Association » et au bulletin de liaison de l'E.S.I.C., les Anciens et la « Nouvelle Vague » peuvent s'écrire, se communiquer des idées, des adresses par le canal de ces deux secteurs créés à l'intention de ceux qui se sont connus et qui veulent toujours se sentir rapprochés dans leurs idées et dans leurs actions. Au nom de tous les aînés et cadets, je souhaite complète réussite et longévité au « Courrier de l'Association ».

**Emile Ndinga,
Booué, GABON.**

Toute la famille avait lu avec acharnement le premier numéro du « Courrier de l'Association » que vous m'avez envoyé au mois de septembre dernier. J'estime que votre aide aux ressortissants des pays en voie de développement, comme le nôtre, n'est pas une lettre morte ; bien au contraire, elle contribue une œuvre de résurrection de nos économies enterrées par des événements politiques que nous traversons actuellement. Il serait également souhaitable que tous les anciens boursiers de la C.E.E., avec l'aide de nos gouvernements, se réunissent, au moins une fois tous les trois ou cinq ans, pour confronter leurs idées et pour tracer ensemble, suivant les possibilités de chaque Etat, les idéologies relatives à la relance économique de nos malheureux pays gardant encore la dénomination « pays sous-développés ».

**Henri Boseke,
Miarinarivo-Itasy, MADAGASCAR.**

Les contacts intercontinentaux sont réellement d'une très grande importance ; permettant à des peuples de se connaître, ils les amènent à mieux se comprendre pour une coopération fructueuse. Aussi, devrions-nous maintenir et développer ces contacts. Ceci n'étant possible à distance que par des échanges de correspondances, le « Courrier de l'Association » nous en donne l'occasion.

**Marcel Yehouessi,
Porto-Novo, DAHOMEY.**

Je puis vous assurer, en ce qui concerne le bulletin de liaison dont je salue avec enthousiasme les promoteurs, que je m'associerai, dans la mesure de mes possibilités, au travail qui contribuera à l'épanouissement de cet élément du maintien et du développement des contacts entre la Communauté et les stagiaires et participants aux colloques.

**Moïse Mouliom Mfenjou,
Yaoundé, CAMEROUN.**

★

L'article que nous avons publié dans notre numéro sur l'« Industrialisation en Afrique et à Madagascar », sous la signature de notre ami congolais Daniel Shakembo, a suscité un vif intérêt et plusieurs lecteurs nous ont écrit à ce propos.

L'opinion de M. Daniel Shakembo est particulièrement intéressante, toutefois il me semble qu'aucun pays, aussi hostile soit-il à ses anciens colonisateurs, ne peut ignorer la nécessité des techniciens européens. J'espère que les prochains numéros comporteront d'autres problèmes africains ou malgaches.

**Justin Gnedehou,
Alger, ALGERIE.**

Je viens de lire un article intitulé « Industrialisation en Afrique et à Madagascar » qui m'a fait beaucoup plaisir. J'ai vraiment admiré cet article et je souhaite lire dans ce journal de pareils propos. Seulement, je tiens à vous dire que je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous parlez de « la plupart des Africains et Malgaches confondent encore l'indépendance politique et l'indépendance économique ; c'est ainsi qu'ils crient nuit et jour contre les Blancs en général et les Européens en particulier et les menacent de mort s'ils ne veulent pas quitter leur sol ». N'exagérons rien et sachons comprendre les Africains. Si vous avez pu constater ces cris quelque part en Afrique, cherchez bien et vous verrez que le départ de ces cris est donné par les colonisateurs eux-mêmes.

**Emissah Kouao,
Strasbourg, FRANCE.**